Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/11/2026 - 7009 - 1981 B 00157 - 323 159 368 - TREMONT

TREMONT
Société par actions simplifiée
au capital de 38 500 euros
Siège social : 415 Route de la Gare
40360 POMAREZ
RCS DAX 323 159 368

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

==========

Bilan, Compte de résultat et annexe

==========

COMPTES APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2026

LE PRESIDENT
Bernard TREMONT[1]

Bernard TREMONT
Certifié conforme

[1] En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Transport, plumes 40360 POMAREZ — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 2 3 1 5 9 3 6 8 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 527	AG 4 527	
	Fonds commercial	AH	228 403	AI	228 403
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	204 286	AO 4 348	199 938
	Constructions	AP	871 392	AQ 333 798	537 593
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 583	AS 9 583	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 217 212	AU 810 157	407 055
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)	Participations	CS	1 216 010	CT	1 216 010
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	777 724	BC	777 724
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	4 529 136	BK 1 162 413	3 366 723
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	104 491	BY	104 491
	Autres créances (3)	BZ	413 019	CA	413 019
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000
	Disponibilités	CF	591 103	CG	591 103
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 011	CI	6 011
	TOTAL (III)	CJ	1 314 624	CK	1 314 624
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	5 843 760	1A 1 162 413	4 681 347

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications co[illegible] ns la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 500)		DA	38 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	4 508
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	2 469 334
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 656 367
	Subventions d'investissement		DJ	86 567
	Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)	DL	4 255 276
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	272 368
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme		DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	58 191
	Dettes fiscales et sociales		DY	25 692
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	69 821
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	426 071
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation	**TOTAL (V)**	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 681 347

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	199 691
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	547 782	FH	FI	547 782
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	547 782	FK	FL	547 782
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	4 923
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)				FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	89
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	552 794
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	610
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	336 000
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	12 652
	Salaires et traitements *				FY	104 380
	Cotisations sociales (10)				FZ	53 337
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	72 151
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	
	Autres charges (12)				GE	1 636
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	580 766
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-27 971
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	243 135
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	15 960
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 662
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2	1 700 000
	Total des produits financiers (V)				GP	1 961 757
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	8 858
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	270 000
	Total des charges financières (VI)				GU	278 858
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 682 899
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 654 927

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

		Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII) — HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7) — HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) — HI	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) — HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X) — HK	-1 440
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) — HL	2 514 551
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) — HM	858 184
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) — HN	1 656 367

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	2 400
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2026
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	232 930	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	198 586	KH		KI	5 700
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants]	L9	KJ	786 028	KK		KL	85 363
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants]	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants]	M3	KS	9 583	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 161 088	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	28 470	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	27 654	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	2 211 409	LO		LP	91 063
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	2 207 922	8V		8W	63 129
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	2 207 922	LR		LS	63 129
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	4 652 261	ØH		ØJ	154 193

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	232 930	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	204 286	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB	871 392	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	9 583	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	1 161 088	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ	28 470	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	27 654	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH	2 302 473	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	277 317	ØY	1 993 734	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ	277 317	NK	1 993 734	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	277 317	ØL	4 529 136	ØM

*Des explications concer 40/65 lans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant ☒ *

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFiP N° 2055 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 527	PF		PG		PH	4 527
TOTAL I		RK	4 527	RM		RN		RO	4 527
Terrains		PI	3 397	PJ	951	PK		PL	4 348
Constructions	Sur sol propre	PM	310 271	PN	23 527	PO		PQ	333 798
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 583	QA		QB		QC	9 583
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	731 506	QE	40 840	QF		QG	772 346
	Matériel de transport	QH	5 051	QI	5 770	QJ		QK	10 821
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 927	QM	1 062	QN		QO	26 989
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 085 735	QV	72 151	QW		QX	1 157 886
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 090 262	ØP	72 151	ØQ		ØR	1 162 413

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACUMP1A

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TREMONT — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	777 724	UM		UN	777 724
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	104 491		104 491		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	2 340		2 340		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 759		9 759		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	54		54		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	400 867		400 867		
Charges constatées d'avance		VS	6 011		6 011		
	TOTAUX	VT	1 301 245	VU	523 521	VV	777 724
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)	7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	272 368		45 988	126 791	99 589
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	58 191		58 191		
Personnel et comptes rattachés	8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	8 358		8 358		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E					
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 234		17 234		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX					
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	99		99		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
Groupe et associés (2)	VI	28 220		28 220		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	41 600		41 600		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2					
Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX	VY	426 071	VZ	199 691	126 791	99 589
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 870	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Copyright Groupe ISA (2026) ISACUMP1A

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TREMONT | Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET ☐ Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 1 656 367

Charges non admises en déduction au résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 631
Amendes et pénalités	WJ	1 631	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
	- imposées aux taux à 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)		XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI) SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW	WQ	174 000
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8 : 171 600		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3	
	TOTAL I	WR	1 831 998

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH : 1 430 000
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A : 12 157)		XA : 230 978
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d' incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	LS	XF	
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *tendecies*)	PA		
ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à rodynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG : 1 440
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	XH : 1 662 418

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	169 580	
déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			XL : 169 580
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SAS TREMONT	Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	310 917
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	169 580
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	141 337
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	141 337

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	281 238		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	181 238	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	100 000	
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	281 238		(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZH	281 238	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		372
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		12 103
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 110	ST		323 526
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD			ZJ		336 000
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE			YW		1 499
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z		11 153
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD			YX		12 652
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY		94 263
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		61 669
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*			ØB		109 337
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JR			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

TREMONT
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 500 euros
Siège social : 415 Route de la Gare, 40360 POMAREZ
323 159 368 RCS DAX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1.656.367,15 euros en de la manière suivante :

- A titre de dividendes aux associés ..... 80.000,00 €

- Au poste « Autres Réserves »
Le solde ..... 1.576.367,15 €

Ladite distribution d'un montant de 80.000,00 euros représentant pour chacune des 385 actions composant le capital, un dividende brut de 207,79 euros ; lequel dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société ressortent à 4.175.276,39 euros.

Régime fiscal des dividendes distribués

Exercice clos le	Dividendes distribués	Abattement forfaitaire de 40 %	
		Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31/12/2025	80.000 €	80.000 €	NEANT

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Abattement forfaitaire de 40 %	
		Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31/12/2024	100.000 €	100.000 €	NEANT
31/12/2023	80.000 €	80.000 €	NEANT
31/12/2022	80.000 €	80.000 €	NEANT

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Bernard TREMONT[1]

Bernard TREMONT Certifié conforme 1

✓ Certifié par yousign

[1] En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN